

CONCOURS « AMATEURS » GÂTEAUX AU CHOCOLAT

Samedi 8 décembre 2018

RÈGLEMENT

Article 1 - Ce concours consiste en la réalisation au domicile des participants d'un gâteau au chocolat, tout autre type de gâteau sera hors concours.

Article 2 - Concours ouvert aux adultes et enfants qui concourront chacun dans leur catégorie : moins de 12 ans et plus de 12 ans.

Article 3 - La participation au concours est gratuite.

Article 4 - Seuls les gâteaux « maison » sont acceptés.

Article 5 - Prévoir un gâteau pour 6 personnes minimum.

Article 6 - Dépôt des gâteaux à la métairie entre 9 h 30 et 14 h 00.

Article 7 - Le candidat devra pouvoir expliquer sa recette.

Article 8 - Le chocolat devra être l'ingrédient de base.

Article 9 - Les participants s'engagent à n'utiliser que des produits sains dans la fabrication de leur gâteau.

Article 10 - Le jury notera les gâteaux (critères visuels et gustatifs) à 14 h 30. Les gâteaux gagnants seront récompensés.

Article 11 - Les gâteaux seront numérotés, et seront donc totalement anonymes pour le jury.

Article 12 - Le jury est souverain de ses choix.

Article 13 - Chaque candidat autorise les organisateurs du téléthon à diffuser sur les différents supports de communication les photographies prises dans le cadre du concours et à citer son nom.

***Article 14* - À l'issue du concours les gâteaux seront vendus au profit du téléthon.**